

L'apprentissage dans les structures privées

Pour une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La réforme de la formation a modifié les conditions du contrat d'apprentissage et a donné l'accès à la formation par l'apprentissage jusqu'à 29 ans pour l'ensemble des titres et diplômes.

Les formations proposées par HETIS sont, par conséquent, toutes concernées par ces dispositions.



AIDE AUX EMPLOYEURS

A compter du 8 mars 2026, les employeurs pourront prétendre aux aides suivantes :

	Entreprises moins de 250 salariés	Entreprises plus de 250 salariés
Niveau 3 et 4 (infrabac et bac)	5 000 €	2 000 €
Niveau 5 (Bac+2)	4 500 €	1 500 €
Niveau 6 et 7 (licence master)	2 000 €	750 €

6 000 € max. pour le recrutement d'apprentis en situation de handicap

[A lire sur le site du Ministère du Travail](#)

PUBLIC CONCERNÉ

Jeunes de 16 à 29 ans.

Il n'y a pas d'âge limite pour certains apprentis :

- reconnaissance travailleur handicapé,
- projet de création/ reprise d'entreprise supposant l'obtention d'un diplôme,
- sportif de haut niveau
- échec au diplôme/ titre professionnel visé entraînant un renouvellement de contrat.

LE CONTRAT

CDD de 6 mois à 3 ans (suivant la formation choisie) ou CDI alternant des périodes en entreprise et des périodes en formation à HETIS.

Le contrat d'apprentissage obéit aux mêmes règles qu'un contrat de travail salarié.

Chez son employeur, l'apprenti(e) doit être encadré(e) par un **maître d'apprentissage**.

Pour les entreprises privées, les frais de formation sont **financés par l'OPCO** à hauteur du coût contrat.

HETIS aligne le coût pédagogique sur les **NPEC*** fixés par France Compétences, il n'y a donc **pas de reste à charge** pour l'employeur.

*NPEC : Niveaux de Prise en Charge



POURQUOI CHOISIR L'APPRENTISSAGE

Pour recruter de nouveaux salariés, les former aux métiers du travail social et les adapter à vos besoins.

Pour anticiper les départs en retraite et assurer la transmission des savoir-faire spécifiques à votre structure.

Pour bénéficier d'aides financières : aide exceptionnelle à l'embauche, réduction de charges patronales, aide au tutorat...

COÛT D'UN APPRENTI SELON L'ÂGE - 1/06/2026

Tranche d'âge	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
Année de contrat			
1 ère année	43 % du SMIC* (802.82 €)	53 % du SMIC (989.52 €)	100 % du SMIC (1 867.02€)
2 ème année	51 % du SMIC (952.18€)	61 % du SMIC (1 138.88 €)	100 % du SMIC (1 867.02 €)
3 ème année	67 % du SMIC (1 250.90 €)	78 % du SMIC (1 456.27 €)	100 % du SMIC (1 867.02 €)

*ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel.

SIMULATION DU COÛT SALARIAL D'UN APPRENTI



Calculez au plus près de votre projet d'embauche : [Simulateur coût d'un alternant](#)



CFA HÉTIS
les métiers du social

Contact : CFA HETIS

04 92 07 73 24

[HETIS- cfa@hetis.fr](mailto:cfa@hetis.fr)

6 Rue Chanoine Rance Bourrey - 06105 Nice